

Arrêté n° 25-2022-06-30-00013
**portant désignation des membres du conseil médical des agents
de la fonction publique territoriale représentant les collectivités
et établissements publics**

Le préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités locales

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme aux conditions d'aptitude physique pour admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques,

Vu le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs,

Vu le décret du 6 septembre 2021 portant nomination de M. Philippe PORTAL, secrétaire général de la Préfecture du Doubs,

Vu l'arrêté n° 25-2021-09-27-0001 du 27 septembre 2021 portant délégation de signature à M. Philippe PORTAL, secrétaire général de la Préfecture du Doubs,

Vu l'arrêté préfectoral n°25-2022-06-30-00009 du 30 juin 2022 portant désignation des médecins membres du conseil médical des agents de la fonction publique territoriale

Vu la délibération du centre de gestion du Doubs n°17/2022 portant désignation des membres représentant les collectivités et établissements affiliés, appelés à siéger à la formation plénière du conseil médical

ARRETE

Article 1 :

Sont nommés membres de la formation plénière du conseil médical du Doubs compétent pour les agents de la fonction publique territoriale, en tant que représentants :

Des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Jacques PRINCE, 1er vice président du Centre de Gestion du Doubs	Monsieur Romuald VIVOT, conseiller municipal délégué à la ville de Pontarlier
	Monsieur Patrick FROEHLI, maire de Lougres
Monsieur Pierre CONTOZ, maire de Montfaucon	Madame Martine VOIDEY, maire de Voujeaucourt
	Madame Marie-Jeanne BERNABEU, maire d'Avanne Aveney)

Pour les collectivités et établissements non affiliés au Centre de Gestion :

Du conseil régional de Bourgogne Franche Comté pour le département du Doubs :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Matthieu GUINEBERT, conseiller régional	Madame Myriam CHIAPPA-KIGER, conseillère régionale déléguée
	Non désigné
Madame Salima INEZARENE, conseillère régionale	Madame Nabia HAKKAR-BOYER, conseillère régionale déléguée
	Non désigné

Du conseil départemental du Doubs – y compris le centre départemental à l'enfance :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Olivier BILLOT, conseiller départemental	Monsieur Serge RUTKOWSKI, conseiller départemental
	Madame Christine COREN-GASPERONI, conseillère départementale
Madame Florence ROGEBOSZ, conseillère départementale	Monsieur Romuald VIVOT, conseiller départemental
	Monsieur Aly YUGO, conseiller départemental

De la commune et du centre communal d'action sociale de Besançon :

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Elise AEBISCHER, adjointe au maire	Madame Valérie HALLER, conseillère municipale déléguée
	Non désigné
Monsieur Gilles SPICHER, adjoint au maire	Monsieur Cyril DEVESA, conseiller municipal délégué
	Non désigné

De Grand Besançon Métropole :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Gabriel BAULIEU, vice-président	Monsieur Jacques KRIEGER, vice-président
	Non désigné
Monsieur Christian MAGNIN-FEYSOT, conseiller communautaire	Monsieur Fabrice TAILLARD, conseiller communautaire
	Non désigné

De la commune et du centre communal d'action sociale de Montbéliard :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Eddie STAMPONE, conseiller municipal	Madame Evelyne PERRIOT, conseillère municipale
	Non désigné
Madame Gisèle CUCHET, conseillère municipale déléguée	Non désigné
	Non désigné

Du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs - pour les sapeurs-pompier professionnels :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Thierry VERNIER, Conseiller départemental du canton de Valdahon	Monsieur Romuald VIVOT, Conseiller départemental du canton de Pontarlier
	Madame Marie-Christine DURAI, Conseillère départementale du canton de Baume les Dames
Monsieur Damien CHARLET, Conseiller départemental du canton d'Audincourt	Monsieur Yves MAURICE, Conseiller communautaire à Grand Besançon Métropole
	Monsieur Aly YUGO, Conseiller départemental du canton de Besançon 1

Article 2 :

Les arrêtés préfectoraux n°25-2019-11-20-005 relatif à la composition du comité médical et de la commission de réforme du département du Doubs, n°25-2021-10-01-00010 portant composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale et n°25-2022-02-02-00010 portant composition de la commission départementale de réforme pour les sapeurs-pompier professionnels sont abrogés.

Article 3 :

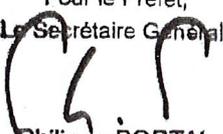
Tout recours contre le présent arrêté devra parvenir au tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25 000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs (RAA) de la préfecture du Doubs. «Le tribunal administratif peut être saisi par l'application information « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs.

Besançon, le **30 JUIN 2022**

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Philippe PORTAL